



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2018 (ART. 474.2 L.C.V.)

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné aux contribuables de la Ville de Terrebonne.

QUE le conseil municipal déposera, pour adoption, le budget de la Ville de Terrebonne pour son exercice financier 2018 de même que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 lors d'une séance publique tenue à cette fin, à 19h30, le lundi 15 janvier 2018, en la salle du conseil, 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Fait à Terrebonne, ce 20^e jour du mois de décembre 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
